



Mémoire déposé à l'Assemblée nationale du Québec

Dans le cadre des consultations particulières et auditions
publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de
développement durable 2023-2028

La santé planétaire, partie prenante d'un développement durable efficace

par

Dre Claudel Pétrin-Desrosiers, MD et présidente

Patricia Clermont, Ph.D, coordonnatrice

6 février 2023

Présentation de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement

Officiellement créée en 2018, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) regroupe des centaines des médecins québécois-es interpellé-es par les enjeux environnementaux. L'AQME s'intéresse notamment aux impacts des changements climatiques sur la santé, aux transports actifs et en commun, aux pesticides, à la protection de la nature, et aux enjeux énergétiques. L'AQME est la branche québécoise de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME-CAPE), fondée en 1993.

L'AQME vous remercie de l'invitation à participer à cette présente commission. Ce document a été écrit par Dre Claudel Pétrin-Desrosiers, médecin de famille, responsable de santé planétaire pour le Département de médecine familiale et de médecine d'urgence de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et présidente de l'AQME, et par Patricia Clermont, Ph.D., coordonnatrice des activités de l'AQME.

Pousser plus loin que le développement durable : adopter une approche de santé planétaire

Nous considérons que les défis environnementaux - soit l'urgence climatique couplée à la crise de la biodiversité, et les trop nombreux problèmes de pollution, particulièrement quant à la pollution atmosphérique - sont les plus importants défis de santé du siècle.

Un rapport récent de l'Institut Climatique du Canada affirmait qu'« *en l'absence de mesures gouvernementales cibles, les changements climatiques creuseront les inégalités et feront grimper considérablement les coûts des soins de santé au pays* »¹. Il souligne aussi que les gouvernements pourraient sauver des vies tout en réduisant les coûts des systèmes de santé en investissant dès maintenant dans des mesures de résilience².

Si nous voulons réduire les inégalités de santé et améliorer de façon générale la santé dans la population, nous devons le faire par une action environnementale ambitieuse, planifiée et respectueuse des écosystèmes et de leurs limites. Notre rôle comme médecins en clinique est certes important, mais l'AQME est convaincue qu'une partie des plus grands gains à faire en santé dans la province sont liés à l'amélioration de l'environnement.

D'emblée, nous tenons à souligner à quel point la démarche d'aujourd'hui est d'importance, quoiqu'elle ne soit pas une finalité en soi. La notion même de développement durable s'ancre dans l'idée qu'une économie extractiviste est compatible avec les limites planétaires, ce qui a été démontré comme étant erroné par la science au fil des dernières années. Cette même science nous dit plutôt que des

¹ Institut climatique du Canada (2 juin 2021) « [Changements climatiques : un rapport d'expert estime que les impacts sur la santé coûteront plusieurs dizaines de milliards de dollars au Canada](#) », Salle de presse [communiqués].

² Idem.

changements profonds dans le fonctionnement de notre société sont requis, et de manière urgente. Il est évident que le gouvernement du Québec doit donner l'exemple face à ces défis cruciaux..

Si vous voulons atteindre nos objectifs communs dans les prochaines années, si nous voulons que cette nouvelle stratégie soit un plus grand succès que la dernière - et elle le doit -, il est essentiel qu'elle soit accompagnée d'un travail vers une certaine forme de sobriété, autant dans notre consommation d'énergie que de celle des biens de consommation - comme cela a été souligné dans l'Appel de Kunming-Montréal, que le Gouvernement du Québec a appuyé lors de la COP15, en décembre dernier³. Nous vous invitons aussi à intégrer les travaux du G15+, qui propose différents indicateurs de bien-être pour mesurer le progrès social, plutôt que de la simple lentille du produit intérieur brut (PIB)⁴.

À l'AQME, plutôt que de nous positionner dans des perspectives de santé publique qui se conjuguent avec des perspectives environnementales, nous cadrans notre vision et nos actions dans les principes de **santé planétaire** - laquelle se définit comme intégrant la santé humaine et celle des écosystèmes desquels elle dépend, et nous oblige à intégrer les considérations environnementales et climatiques lorsque l'on parle de santé humaine⁵. Nous invitons donc les député-es présent-es ainsi que les membres de cette commission à considérer le travail de planification du développement durable du Québec comme concernant par le fait même aussi la santé humaine. C'est en ce sens que nous commentons dans notre mémoire le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable pour les années 2023 à 2028.

Nous soulignerons dans un premier temps que les défis environnementaux et sociétaux doivent être envisagés de manière articulée et toujours plus intégrée, et nous reviendrons sur des nouveautés qui ont été incluses à la Stratégie.

Nous nous pencherons ensuite plus finement sur l'**Orientation 2** (*Agir en faveur de la nature et pour la santé*), en explicitant comment ses sous-objectifs s'articulent aussi avec des objectifs des **Orientations 3** (*Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec*) et **4** (*Développer les collectivités durablement*). Globalement, nous exposerons notre perspective des milieux complets comme incluant aussi des milieux naturels de proximité existants, même lorsqu'ils sont dégradés, et dans une volonté de les restaurer et de les développer le plus possible afin qu'ils produisent des effets sur la santé humaine de manière optimale - ce qui veut dire qu'ils doivent exister en nombre et en étendue suffisants, et de telles manières que différentes populations, incluant les populations présentant un ou plusieurs facteurs de vulnérabilité, puissent aussi en bénéficier.

Par ailleurs, quant à l'**Orientation 5** (*Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation*), nous mettrons l'accent sur le fait qu'à notre avis, il importe de davantage mettre de l'avant la carboneutralité du système de santé comme étant partie intégrante d'une vision globale de la santé et d'une stratégie de développement durable adéquate, porteuse et inspirante pour le Québec du 21^{ème} siècle.

³ Voir Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (19 décembre 2022). « [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal - Québec salue les engagements historiques et y adhère fièrement](#) », communiqué de presse.

⁴ G15+ (31 janvier 2023). « [Devenir la première société nord-américaine basée sur la recherche du bien-être : le G15+ propose une nouvelle ambition pour le Québec et une démarche concrète pour y arriver](#) », communiqué de presse.

⁵The Rockefeller Foundation–Lancet Commission on planetary health (November 14, 2015). “[Safeguarding human health in the Anthropocene epoch: report of The Rockefeller Foundation–Lancet Commission on planetary health](#)”, *The Lancet*, vol. 386.

Mieux articuler santé et environnement

Le document de consultation que nous avons lu et analysé souligne l'intensification des enjeux climatiques et de biodiversité. Il identifie des défis environnementaux pertinents et capitaux, tels que celui de donner une place plus importante à la nature dans nos vies, qui va selon nous de pair avec celui de protéger et restaurer les écosystèmes du Québec. Mais il faut aller plus loin : à nos yeux, il est urgent de ne plus détruire les milieux naturels existants, même ceux qui dits dégradés et qui ne sont actuellement pas considérés comme étant «de qualité» (notamment en considérant également leur valeur sociale d'appropriation et de fréquentation), et de veiller également à leur restauration et à leur protection.

Par ailleurs, le défi de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de nous adapter aux changements climatiques doit aller de pair avec des objectifs et des cibles plus affirmés en termes de réduction du nombre de véhicules motorisés polluants, afin d'améliorer la santé respiratoire et globale de la population du Québec, où qu'elle se trouve.

Ces défis nous semblent devoir être encore mieux articulés avec les défis sociétaux qui concernent une transition socio-écologique juste pour tou-ttes les Québécois-es, et des manières d'aborder les enjeux de santé dans une perspective de santé planétaire.

Nous saluons par ailleurs le fait que la Stratégie inclut (enfin!) aussi des nouveautés des plus pertinentes et fort attendues, telles que l'intégration formelle du développement durable à la planification stratégique de toutes les organisations publiques assujetties à la loi (MELCC, 2021b) à compter de 2023.

Cependant, l'ajout à la Stratégie d'attentes de participation envers les ministères et organismes nous semble timide et vague, entre autres en ce qui a trait au Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), et nous vous enjoignons à leur adjoindre des délais qui invitent à leur proactivité, de manière à ce qu'elles inspirent et encouragent les citoyen-nes québécois-es et l'ensemble de l'appareil gouvernemental à l'action lors de leur publicisation, dès le moment de l'entrée en vigueur de la Stratégie 2023- 2028.

Cesser d'isoler la santé

Tel que le démontre l'**Orientation 2**, nous devenons collectivement de plus en plus conscient.es que les bienfaits de la protection de la nature sont multiples. Ces bienfaits sont très bien documentés par la science depuis plusieurs années. L'une des citations en exergue de cette orientation en introduction nous apparaît à nous aussi fondamentale :

Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

Charte des droits et libertés de la personne du Québec, RLRQ, c. C-12, art. 46.1⁶

⁶ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2022). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, Québec (95 pages), p.22.

Nous nous réjouissons grandement de cette Orientation, qui « met en valeur ces liens entre la santé humaine et celle des écosystèmes et engage les ministères et organismes à agir pour réduire les principaux facteurs d'altération de la qualité de l'environnement. »⁷, et qui reconnaît que « [les] espaces verts sont associés à une moindre prévalence des maladies cardiovasculaires, des troubles musculosquelettiques, des problèmes respiratoires, des problèmes de santé mentale, des migraines, des vertiges et du diabète (Revéret, 2017). » Nous nous réjouissons aussi que la Stratégie annonce qu'elle utilisera

de nouveaux instruments qui permettront au Québec de rehausser son action notamment en créant des ponts entre la santé des citoyens et celles des écosystèmes naturels [incluant « également les écosystèmes domestiqués ou altérés par l'activité humaine (par exemple les milieux agricoles) »].⁸

Toutefois, à notre avis, elle pourrait être encore améliorée, mieux structurée et devenir à la fois plus ambitieuse et plus tangible. Plus précisément, il serait intéressant de mieux cadrer, dès sa présentation, l'**Orientation 2**, notamment en insistant sur le fait qu'il faut cesser d'isoler la santé : nos actions en développement durable doivent explicitement et concrètement prendre en considération les impacts directs et indirects sur la santé des populations. En effet, il nous faut réaliser désormais que les gains pour la nature sont aussi des gains de santé, et que cela peut se mesurer - par exemple en réduction de maladies, en amélioration de la qualité de vie et du bien-être, et en décès évités. Ces paramètres représentent aussi des gains financiers à ne pas négliger pour notre réseau de la santé et des services sociaux qui est déjà saturé, avec de potentielles diminutions de la pression et de la demande de soins sur ce réseau.

Par ailleurs, l'exposition à la nature doit aller au-delà de ce que l'État encadre et gère via des parcs - il faut aussi que la nature soit accessible et partie prenante des milieux de vie. C'est d'ailleurs avec cela en tête que nous avons lancé, il y a moins d'un an, le programme [Prescri-Nature](#)⁹, une initiative qui vise à outiller les professionnel·les de la santé et le grand public aux bienfaits pour la santé physique et psychologique de l'exposition régulière à la nature. plus encore, non seulement est-il nécessaire que cette nature soit accessible, à proximité des milieux de vie, mais il faut aussi que nous travaillions collectivement à réduire les différentes barrières - financières, géographiques, culturelles.

En regard de l'**objectif 2.2 (Améliorer la santé des écosystèmes)**, voici ce qui annoncé en regard des contributions attendues des ministères et organismes (sous-objectifs) :

Il est aussi souhaité de la part des ministères et organismes qu'ils renforcent leurs efforts pour gérer les risques relatifs aux contaminations environnementales et à la dégradation des milieux. Ces dégradations impliquent, notamment, un déclin de la biodiversité ainsi qu'une réduction de la qualité des sols, de l'air et de l'eau, qui ont des impacts négatifs sur la santé humaine.¹⁰

Nous trouvons que cet énoncé est plutôt mince, et qu'il y a clairement matière à détailler beaucoup plus spécifiquement selon les différents ministères ce qui doit être appliqué en regard des approches à adopter, afin de réellement prendre en compte les impacts directs et indirects des différentes décisions,

⁷ Idem, p.23.

⁸ Idem.

⁹ Prescri-Nature, inspirée de *PaRx* - une initiative de la *BC Parks Foundation*, est soutenue par une vingtaine d'associations, d'organisations et d'institutions dans le milieu de la santé au Québec, dont le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Pour en savoir plus: <https://www.prescri-nature.ca/>.

¹⁰ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2022), op.cit., p.26.

programmes et opérations sur la santé humaine. Juste en termes de qualité de l'air, nous savons que la pollution atmosphérique engendre à chaque année des coûts de l'ordre de 30 milliards de dollars pour le réseau de la santé au Québec¹¹. De plus, il a été estimé par l'Institut national de santé publique (INSPQ) que chaque vague de chaleur coûtait environ 55 millions de dollars¹². Ce sont des coûts importants qui peuvent être réduits, voire évités - des coûts qui doivent être réduits.

En regard de l'**objectif 2.3**, qui est une nouveauté bienvenue dans la Stratégie et qui concerne les bienfaits de la nature pour les citoyens, il serait crucial de non seulement parler d'accès aux milieux existants, mais aussi de clairement prescrire l'augmentation de la présence d'espaces verts et bleus dans les milieux de vie, et d'autant plus pour ceux dans lesquels vivent les populations défavorisées et les personnes en situation de handicap.

Gardons en tête que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que chaque citoyen-ne ait accès à un espace vert à 300 mètres de son lieu de domicile. Une règle en aménagement urbain pourrait inspirer un objectif gouvernemental, soit le **3-30-300**, selon laquelle

- chaque personne devrait pouvoir voir trois arbres à partir de son domicile;
- le taux de canopée urbaine devrait être d'au moins 30%;
- et l'accès à un espace vert devrait être à moins de 300 mètres d'un domicile.

Cela serait d'autant plus pertinent que récemment, un rapport de Statistiques Canada démontrait que le taux de verdissement dans les villes canadiennes (dont certaines au Québec) avait diminué dans les dernières années, et qu'il était bien en deçà du 30 % proposé¹³. Bien que plusieurs municipalités soutiennent des efforts de verdissement, nous ne pouvons pas augmenter le taux actuel si on nous continuons, en parallèle, à détruire des forêts matures ou d'autres espaces verts, comme on l'a malheureusement fait entre autres pour construire des Maisons des aîné.es, ou comme on le propose avec des projets d'élargissement du réseau routier ou des réseaux portuaires. Pas plus tard que la semaine dernière, une étude publiée dans la prestigieuse revue médicale *The Lancet* révélait qu'atteindre 30 % de canopée urbaine permettrait d'éviter jusqu'à 30 % des décès liés aux îlots de chaleur urbains¹⁴.

En conséquence de ce qui précède, nous préconisons que les **sous-objectifs 2.3.1** (*Améliorer l'accès aux milieux naturels*) et **2.3.2** (*Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature*) soient précisés de manière à ce qu'ils mettent aussi l'accent à mettre sur les espaces naturels de proximité, à la nature et au territoire public - notamment parce que tout le monde ne peut pas se déplacer à l'extérieur de son milieu de vie. Ainsi, il devrait à notre avis être plus clair et explicite que les ministères et organismes doivent viser non seulement à améliorer l'accessibilité d'activités praticables dans la nature, mais aussi à privilégier la présence de cette dernière dans les différents milieux de vie mêmes. Autrement dit, nous préconisons que ces contributions attendues des différents ministères et organismes concernent non seulement les activités réalisables et accessibles aux différentes populations, mais aussi leurs milieux de

¹¹ Santé Canada (mars 2021). [Impacts sur la santé de la pollution de l'air au Canada - Estimation des décès prématurés et des effets non mortels - Rapport 2021](#).

¹² Radio-Canada (4 août 2018). « [Des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes](#) », ICI Québec.

¹³ Statistiques Canada (17 novembre 2022). [Recensement de l'environnement : Verdures urbaines, 2022](#).

¹⁴ Iqbal, Tamara *et al.* (January 31st, 2023). "[Cooling cities through urban green infrastructure: a health impact assessment of European cities](#)", *The Lancet*.

vie à proprement parler, en visant à ce qu'ils comprennent de plus en plus de milieux naturels de proximité.

Depuis plusieurs années, nous devenons collectivement de plus en plus conscient-es que les bienfaits de la protection de la nature sont multiples et bien documentés par la science. Nous reconnaissons aussi collectivement de plus en plus que la protection de la biodiversité a des bénéfices sanitaires, entre autres dans la diminution du risque d'émergence de maladies infectieuses, voire de pandémies. Et nous savons aussi que la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques sont essentielles et sauvent des vies.

Par ailleurs, nous saluons l'**objectif 3.1** (*Assurer une transition socio-écologique juste*, qui est aussi une nouveauté dans la Stratégie), qui met explicitement de l'avant une notion de santé durable¹⁵. Cependant, il nous apparaît que notamment au chapitre de la prévention et de l'équité en santé, la reconnaissance des effets de la défavorisation matérielle et sociale sur l'espérance de vie en bonne santé¹⁶ doit être plus explicitement comprendre l'influence de la présence et de l'accessibilité de la nature à proximité des milieux de vie des différentes populations du Québec. À notre avis, l'adoption d'une **approche de santé planétaire** dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable permettrait d'inclure une telle perspective liant encore plus fortement la santé de la nature à celle des humain-es. Elle permettrait aussi de réunir autour d'une table commune des acteurs et décideurs complémentaires, partageant des regards croisés qui limitent les angles morts possibles. Cela bonifierait la volonté de la Stratégie de mettre le gouvernement en action par « [la promotion de] la prévention en santé dans une perspective globale »¹⁷, et surtout d'étoffer le **sous-objectif 3.1.1** (*Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables*), qui en l'état, reste vague à souhait et opérationnellement inadéquat.

Une approche de santé planétaire nous semble aussi devoir être davantage intégrée dans les perspectives de développement des collectivités, dont traite l'**Orientations 4** (*Développer des collectivités durablement*). Déjà, dans l'**objectif 4.1** (*Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux*), il est remarquable et apprécié de notre part que l'importance de la végétalisation des différents types d'espaces (urbain, périurbain et rural) soit soulignée. Toutefois, une formulation engageante et sans équivoque nous permettrait d'aller encore plus loin.

Le fait saillant suivant énonce clairement le seuil à ne pas dépasser pour ne pas perdre les bénéfices pour la santé humaine des gens : « 1 km représente la distance au-delà de laquelle l'effet des espaces

¹⁵ « La santé durable repose sur la prévention et le travail concerté sur les déterminants de la santé dont, sans s'y restreindre, les conditions de vie ainsi que l'accès aux services essentiels, culturels et récréatifs, à la nature, à une eau potable de qualité et à une alimentation nutritive et durable. Elle couvre également la qualité des milieux de vie, liée entre autres à l'environnement, à la qualité de l'air, à l'environnement sonore et à la pollution lumineuse ainsi qu'à la localisation des habitations et à la présence d'îlots de fraîcheur pour lutter contre la chaleur. » (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2022), op.cit., p.30).

¹⁶ Voir dans les faits saillants de cette section : « Les personnes issues de milieux favorisés ont une espérance de vie en bonne santé plus élevée que celles des milieux défavorisés (différence de 9,7 années chez les hommes et de 7,5 années chez les femmes). o Entre 2009 et 2013, trois décès prématurés (avant 75 ans) sur dix seraient attribuables à la défavorisation matérielle et sociale, soit 6 000 décès pouvant être évités annuellement ([INSPQ] Institut national de santé publique du Québec. 2018. [Les inégalités sociales de santé au Québec : La mortalité prématurée](#)). » (idem, p.31).

¹⁷ « La Politique gouvernementale de prévention en santé 2016-2025 et le plan d'action qui en découle arriment les efforts des ministères, des organismes et de leurs partenaires pour agir sur les déterminants de la santé afin d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population. Ils visent à réduire les inégalités sociales de santé dans une perspective globale en travaillant à la fois sur les conditions et les milieux de vie, et en tenant compte de facteurs sociaux, économiques et écologiques (MSSS, 2022). » Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2022), op.cit., p.32.

verts sur la santé s'estomperait (Maas et collab., 2006). De plus, la Commission européenne recommande que chaque résident dispose d'un espace vert à moins de 300 m de son habitation, à vol d'oiseau (INSPQ, 2017) »¹⁸. Dans le même esprit, des objectifs clairs de la stratégie gouvernementale de développement durable devraient être établis de manière telle à ce que les espaces végétalisés soient considérés comme étant partie prenante des milieux de vie des gens, quel que soit l'endroit où ils et elles habitent, et de manière coordonnée également avec la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT). Au risque de nous répéter, il est essentiel d'établir - tant dans la présente Stratégie que dans la PNAAT - que des milieux de vie complets à échelle humaine comprennent également des espaces verts de proximité, dans une optique d'équité pour les Québécois et les Québécoises qui n'ont pas les moyens d'aller loin pour profiter de la nature - celle-ci doit faire partie de la vie quotidienne de tou-tes les Québécois-es.

Soit dit en passant, la PNAAT intègre effectivement (enfin) pour une première fois des défis d'architecture, d'aménagement du territoire et donc de mobilité, et propose des réponses pertinentes, telles que :

- Concevoir des milieux de vie complets à échelle humaine qui répondent aux besoins des communautés.
- Prioriser la consolidation des secteurs bénéficiant déjà de réseaux d'infrastructure et d'un patrimoine bâti.
- Réduire les durées de déplacement et les distances entre les lieux de résidence, de travail, de consommation et d'autres types d'activités.
- Diversifier l'offre des moyens de transport, particulièrement les transports collectifs et actifs, et les rendre plus sécuritaires et plus accessibles à la population.
- Renforcer la sécurité ainsi que la résilience et améliorer la qualité de vie des citoyens par la réduction des risques et des nuisances.

La PNAAT gagnerait également, à notre avis, à intégrer une notion de santé planétaire, qui la ferait gagner en clarté, en précision et en ambition dans toutes les politiques que nous concevons et mettons en oeuvre collectivement. Car cela expliciterait clairement que l'articulation de la santé de nature à celle de la santé humaine est préconisée pour répondre aux besoins des communautés, pour préserver les milieux naturels existants, pour favoriser les transports actifs et les transports collectifs afin de diminuer l'utilisation solo des véhicules motorisés, tout en améliorant la conception des espaces et des trajets collectifs (non seulement pour le loisir mais aussi pour la vie quotidienne de toutes et de tous), ou encore pour améliorer la sécurité, la résilience et la qualité de vie des individus et des communautés, en diminuant les risques et les nuisances produits par les industries, notre aménagement du territoire, nos moyens de déplacement, entre autres.

C'est dans cette optique que nous suggérons que soient précisé l'énoncés suivant, dans le **sous-objectif 4.1.1** (*Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire*), en ce qui concerne les milieux de vie sains et sécuritaires :

- L'augmentation des espaces verts et des espaces bleus en milieu urbain et à proximité des différents milieux de vie.

Quant à l'**objectif 4.2** (*Accélérer la transition vers une mobilité durable*) - qui est le corollaire d'un aménagement du territoire intégré qui laisse définitivement dans le passé les manières de concevoir l'habitation et le transport comme des silos distincts -, les pistes d'action envisagées pour augmenter la

¹⁸ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2022), op.cit., p,38.

part modale des déplacements actifs et collectifs (sous-objectif 4.2.1) nous semblent adéquates¹⁹. Mais elles gagneraient à être encore mieux intégrées aussi dans des énoncés concernant l'habitation et l'aménagement du territoire, la planification économique et industrielle, notamment.

Un défi à mettre de l'avant : la carboneutralité du système de santé

Depuis 2019, les établissements de santé ont l'obligation d'avoir des comités de développement durable. Toutefois, leur implantation à géométrie variable explique le peu de succès obtenu jusqu'à présent. Les échos du milieu nous indiquent un certain manque d'encadrement et de ressources pour ces comités. Ils offrent donc un point de départ qui pourrait être intéressant, mais clairement, il est insuffisant - dans sa forme actuelle - devant la tâche requise. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'AQME avait initié une pétition déposée à l'Assemblée nationale en janvier 2022 pour soutenir une démarche de carboneutralité dans le système de la santé et des services sociaux²⁰.

À notre avis, l'**Orientation 5** (*Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation*) est une opportunité pour mieux intégrer des éléments précis et clairs en termes de carboneutralité, dans une optique de les atteindre le plus rapidement possible. Une Stratégie gouvernementale de développement durable a tout à gagner à mettre cette carboneutralité de l'avant au sein même de notre système de santé, déjà saturé.

Car ce dernier est responsable d'environ 5% des émissions de GES. Globalement, si les systèmes de santé à travers la planète constituaient un pays, ils constitueraient l'équivalent du cinquième plus grand pollueur au monde !²¹ Au-delà des émissions de GES, le fonctionnement même du réseau de la santé et des services sociaux a des impacts négatifs importants sur les écosystèmes (déchets, perturbateurs endocriniens, pollution de l'eau, de l'air et des sols), et par conséquent sur la santé humaine physique et psychologique de la population québécoise.

Par le biais de l'atteinte de la carboneutralité, le rôle et la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux quant à un véritable arrimage de la nature et de la santé nous paraissent donc essentiels. Cet arrimage doit se faire explicitement lui aussi entre cette nouvelle Stratégie et les orientations du gouvernement et du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), et il doit définitivement aller plus loin qu'un simple cadre de gestion durable des ministères et organismes

¹⁹ « De plus, il est souhaité que les enjeux et besoins des groupes vulnérables soient considérés, comme l'offre de transports adaptés et l'accessibilité universelle, mais également le transport interurbain par autobus. Il est important que les projets gouvernementaux et municipaux en transport prennent en compte la localisation des infrastructures et des bâtiments afin qu'ils favorisent les déplacements actifs et collectifs. Particulièrement pour la mobilité active, il est nécessaire d'accroître l'aménagement de rues conviviales, partagées et piétonnisées et la réalisation d'aménagements cyclables utilitaires (...) En ce qui concerne le transport des marchandises, il est important d'agir pour diminuer le nombre de véhicules sur les routes ainsi que le poids et le volume des camions. » Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2022), op.cit., p.42.

²⁰ Assemblée nationale du Québec (5 janvier 2022). « [Pétition : Carboneutralité du système de santé et des services sociaux d'ici 2040](#) ».

²¹ Health Care Without Harm, produced in collaboration with Arup (September 2019). "[Health Care's Climate Footprint - How the Health Sector Contributes to the Global Climate Crisis and Opportunities for Action](#)", *Climate-smart health care series*, Green Paper Number One.

accompagné d'un objectif d'approvisionnement responsable²². De plus, il nous apparaît absurde et inacceptable que le développement durable et la santé environnementale soient absents du plan santé en 50 points qui a été présenté par le présent gouvernement dans la dernière année²³.

À l'AQME, nous voulons pouvoir soigner sans polluer, et ainsi agir en cohérence avec le Serment d'Hippocrate que nous sommes tenu-es de respecter: celui, d'abord, de ne pas nuire. Il y a là une belle opportunité pour le Québec, qui pourrait par ailleurs s'illustrer et montrer l'exemple à d'autres régions et États à travers le monde. Nous vous tendons une main collaboratrice si jamais vous aimeriez approfondir cet élément comme les autres traités dans ce mémoire.

²² Objectif 5.4 (*Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable*) et sous-objectif 5.4.1 (*Augmenter la part des acquisitions responsables*).

²³ Gerbet, Thomas (24 mars 2022). « [Voici les 50 mesures du gouvernement Legault pour « redresser » la santé](#) », Radio-Canada, Info, Politique, Politique provinciale.

Conclusion

L'exercice actuel mené par le Gouvernement du Québec nous apparaît comme une démarche porteuse d'un meilleur avenir pour l'ensemble de la population. Cependant, que ceci soit clair: bien que le défi devant nous soit énorme, il en est surtout un de cohérence et d'imputabilité.

Nous pouvons mettre sur papier les plus belles stratégies au monde, mais si elles ne consistent finalement qu'en des mots, ou si nous soutenons des projets qui nous font finalement reculer dans la triple crise climatique/de biodiversité/de pollution, nous ne pourrons pas célébrer de réels gains, et l'adhésion des citoyen-nés québécois-es sera plus difficile.

L'article 3 du code de déontologie des médecins du Québec nous rappelle que les médecins ont « le devoir primordial de protéger et de promouvoir la santé et le bien-être des individus qu'[ils et elles servent], tant sur le plan individuel que collectif »²⁴. Vous trouverez chez les médecins et plus largement, chez l'ensemble des professionnel-les de la santé de plus en plus de puissant-es allié-es pour la santé planétaire. Nous vous invitons à les intégrer plus naturellement lorsqu'il est question de développement durable, de lutte aux changements climatiques et de protection de la nature.

Nous espérons que les recommandations, suggestions et pistes de réflexions contenues dans ce court mémoire seront retenues dans l'élaboration de la prochaine Stratégie gouvernement de développement durable 2023-2028, et que plus largement, elles pourront guider l'action gouvernementale dans ses différents volets. Nous sommes convaincues qu'elles sont porteuses d'une meilleure santé pour tous et toutes.




Dre Claudel Pétrin-Desrosiers, MD CCFP

Présidente, Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)

Médecin de famille, GMF-U du CLSC Hochelaga-Maisonneuve

Responsable de la santé planétaire, DMFMU de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal

Maîtrise en Environnement et développement durable, Université de Montréal



Patricia Clermont, Ph.D

Coordonnatrice, Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)

²⁴ Publications Québec (à jour au 1er août 2022). « [Code déontologie des médecins](#) », chapitre M-9, r. 17; Loi médicale (chapitre M-9, a. 3), Code des professions (chapitre C-26, a. 87).